

SANTÉ /SÉCURITÉ

La santé participe au bien être de l'enfant. Elle relève de la responsabilité des parents. L'assistante maternelle y contribue activement.

Cette dernière accueille plusieurs enfants en même temps. Il est important que chaque partie s'engage à signaler toutes les maladies contagieuses des enfants présents au domicile.

“ La santé est garantie par une bonne hygiène de vie (sommeil, alimentation, éveil...).
Pour sa santé, l'enfant ne doit pas évoluer dans un environnement tabagique...”

“ Un enfant malade est toujours mieux chez lui.
Il a besoin de repos, de câlins, et d'une attention plus importante...”

Pour un enfant ayant des besoins spécifiques (handicap, maladie, allergies...), un Projet d'Accueil Individualisé (PAI) est conseillé. Il indique les besoins et la conduite à tenir au quotidien ou en cas d'urgence pour l'enfant. Il doit être élaboré et signé par le médecin, les parents et l'assistante maternelle.

Le contenu du carnet de santé est confidentiel. Il peut accompagner l'enfant chez son assistante maternelle dans une enveloppe scellée, si les parents le souhaitent.

CONSEILS/RECOMMANDATIONS

L'assistante maternelle ne peut pas donner de médicaments sans ordonnance. Il est conseillé de demander une ordonnance d'antipyrétique (paracétamol), en fonction de la dose/poids de l'enfant. Celle-ci est à renouveler régulièrement.

Lien vers le guide de la bobologie : <https://www.manche.fr/demarches/etre-parent/faire-garder-mon-enfant/>

Avant l'accueil de l'enfant, les parents et l'assistante maternelle discuteront des dispositions en cas de maladie :

Parce que nos évidences ne sont pas celles des autres, quelques pistes de réflexion et d'échanges :

- L'enfant est-il sujet à certaines allergies ?

“ Le bien-être de l'enfant passe par un rythme de vie régulier dans un lieu sécurisé et adapté.”

● A-t-il un traitement régulier ?

● Les produits à éviter pour l'enfant (ex : produits d'hygiène, produits alimentaires) :

CONSEILS/RECOMMANDATIONS

Les adultes doivent être vigilants à l'environnement de l'enfant (aux produits ménagers, aux médicaments, aux objets accessibles à portée de main...), mais aussi à la façon de coucher l'enfant, de le transporter...
C'est à chacun de respecter les normes de sécurité.



La sécurité affective et physique participe au bien être de l'enfant.

PLUS D'INFORMATIONS SUR LES SITES SUIVANTS :

<https://www.1000-premiers-jours.fr/fr/eviter-les-accidents-domestiques-des-enfants>

<https://www.bloghoptoys.fr/accidents-domestiques-les-gestes-de-premier-secours>

<https://sante.gouv.fr/IMG/pdf/brochurepdf-1b23.pdf>

POUR ALLER PLUS LOIN :

Jeux, jouets et matériel de puériculture aux normes CE :

<https://www.economie.gouv.fr/dgccrf/les-fiches-pratiques/articles-de-puericulture-les-cles-pour-choisir-des-produits-surs>

<https://www.fjp.fr/accompagner-les-parents-au-quotidien/les-jouets/>

RÉFÉRENTIEL POUR L'AGRÉMENT DES ASSISTANTES MATERNELLES

<https://ufnafaam.org/wp-content/uploads/2015/09/Referentiel-AssMat-a-destination-SERVICE-PMI.pdf>

<https://monenfant.fr/chartes-et-guides-%C3%A0-l-usage-des-assistants-maternels>

<https://www.manche.fr/mon-departement/metiers/metiers-accueil-domicile/devenir-assistant-maternel/>